

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du jeudi 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Abel YON, Joël BEUVE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ; Emilie LAURENT suppléante de Cyril DEPERIERS ; Vanessa DAUVERS a donné procuration à Nicolas JEANSON, Jean-Yves MAHAUT a donné procuration à Abel YON.

Absents excusés : Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Cyril DEPERIERS, Benjamin HUE, Jean-Yves MAHAUT.

Absent : Sylvain LHOTELLIER.

Ordre du jour :

Délibération N° 2023-06-10 – Subvention à la commune de Saint-Martin-d'Aubigny pour achat de panneaux parking golf

Monsieur le Président informe le comité syndical que la commune de Saint-Martin-d'Aubigny s'est chargée de commander des panneaux de signalisation routière pour la voirie le Haut Boscq. Certains de ces panneaux étant destinés au parking du golf, Monsieur le Président propose de verser une subvention d'équipement à la commune de Saint-Martin-d'Aubigny d'un montant de 329,98 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint-Martin-d'Aubigny d'un montant de 329,98 € pour les panneaux du parking du golf.

Délibération N° 2023-06-11 – Vente de bois étang des Sarcelles tempête

Suite à la tempête CIARAN la base de loisirs de l'étang des Sarcelles a subi de nombreux dégâts dont des chutes d'arbres et de branchages. Un arrêté municipal a été pris afin de fermer le tour de l'étang.

Considérant que les employés communaux ont déjà beaucoup de bois à faire pour les communes,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'établir un contrat de vente de bois à l'euro symbolique. Un appel à candidature sera lancé par chaque commune à ses habitants. Une réunion d'attribution est fixée le samedi 13 janvier 2024 à 10h00 à la base de loisirs.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE l'établissement d'un contrat de vente de bois de l'étang des Sarcelles avec des particuliers pour l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces contrats.

Délibération N° 2023-06-12 – Cérémonie laïque étang des Sarcelles

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'un couple a demandé de pouvoir organiser un événement familial à l'étang des Sarcelles.

Vu la convention du 02 avril 2011 entre le Syndicat, la commune de Marchésieux et la commune de Saint-Martin-d'Aubigny de mise à disposition au Syndicat les terrains constituant la base de loisirs de l'Etang des Sarcelles sise sur la commune de Saint-Martin-d'Aubigny,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et signer une convention de mise à disposition ZC n°15 le 3 août 2024.

Délibération N° 2023-06-13 – Délégation consentie au Président par le comité syndical

Monsieur le Président expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au comité syndical de déléguer au président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser la bonne administration syndicale, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE pour la durée du présent mandat, d'ajouter au président la délégation suivante :

De décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Délibération N° 2023-06-14 – Subvention Adame des Marais

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention à l'Adame des Marais pour un montant de 62,21 €.

Délibération N° 2023-06-15 – Missions de diagnostics, de maîtrise d'œuvre et de service pour la création du Parc rural des Bosqs, sport, nature, santé : engagement d'un accord-cadre pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire

Monsieur le Président :

Rappelle que les conseillers municipaux des communes de Saint-Martin-d'Aubigny, Feugères et Marchésieux ont été informés des réflexions initiées par le SIATR du Pays des Marais, avec l'accompagnement du C|A.U.E. de la Manche, en date du 07 novembre 2023 pour Saint-Martin-d'Aubigny, 13 novembre 2023 pour Feugères, 21 novembre 2023 pour Marchésieux,

Rappelle que le SIATR a engagé la reprise des réflexions engagées précédemment concernant le Parc rural des Bosqs,

Rappelle qu'un ensemble de réunions et d'actions ont permis un partage avec les partenaires (réunion partenaires le 27 juin 2022) et atelier pique-nique ouvert aux habitants et associations le 24 septembre 2022,

Rappelle qu'un ensemble de ressources et de comptes-rendus sont partagés sur le portail web « Parc rural des Bosqs »,

Propose de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un groupement de prestataires pluridisciplinaire,

Indique que la commande publique fera l'objet d'une remise de prestation dans le cadre de l'audition. Elle est évaluée à 2 000 € HT par prestation, dans la limite de trois candidats,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'engagement de l'accord-cadre,

S'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des études, évalué à 30 000 € HT,

S'engage à associer l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour mener à bien les études et le projet,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président, en tant que pouvoir adjudicateur, pour préparer, passer, exécuter et signer l'accord-cadre et ses éventuels avenants, conformément au code général des collectivités territoriales.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
SIMON Angélique	